

Intervention de Christophe COLLIGNON, Député wallon, sur le fédéralisme de coopération.

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,

Ainsi donc, le Premier Ministre Yves Leterme s'est fendu d'une grande campagne médiatique afin de plaider en faveur, dixit, d'un « fédéralisme de coopération ».

La presse a en effet fait écho d'un courrier envoyé par ce dernier aux entités fédérées les invitant à une concertation visant, dit-il, à mieux coordonner les différentes politiques socio-économiques des Régions afin de rénover ensemble notre économie.

Ainsi, souligne-t-il, « *Les compétences pour quatre, cinq, six domaines de la politique économique structurelle qui sont d'une importance capitale pour notre avenir sont éparpillées entre différents niveaux de pouvoir* ». Et de pointer les exemples de l'innovation, de la recherche et développement, des infrastructures de la Belgique, du commerce extérieur ou encore du réseau diplomatique. *Pour tous ces exemples, dit-il, « le fédéralisme de coopération doit constituer un plus. Deux conditions essentielles pour réussir sont la bonne volonté d'aboutir à des résultats et la volonté de ne pas utiliser le retard provisoire dans le processus de réforme de l'État comme alibi justifiant l'inertie ».*

Et il ajoute, « *l'année 2010 reste une année où il faut veiller à limiter l'impact de la crise sur le marché du travail. Mais en outre 2010 doit aussi être l'année où les différents niveaux de pouvoirs, y compris l'Union européenne, doivent accorder davantage d'attention à un approfondissement et à une adaptation de la politique économique* ». Mais, tout en veillant à ne laisser subsister aucun malentendu, il déclare qu'il « *demeure convaincu que le pays a besoin d'une réforme de l'État, d'une redistribution des compétences, d'un regroupement homogène des compétences entre autres au niveau régional, mais aussi d'une redistribution des responsabilités entre autres financières et fiscales* ».

Et il ajoute: « *Je constate qu'un accord sur la réforme de l'État n'est pas possible pour l'instant* ». Néanmoins, dit-il, ce qui n'est pas à l'agenda aujourd'hui, peut naturellement y revenir demain ».

A la lumière de ces divers éléments, ce courrier a au moins le mérite de reconnaître non seulement le fait régional mais aussi la qualité des Plans wallons, à savoir le Plan Marshall premier du nom et notre plan anti-crise d'un montant de 1,6 milliard d'euros, qui, soit dit en passant, était prêt 6 mois avant le Plan anti-crise fédéral.

Je pense également, Monsieur le Ministre-Président, que les efforts que vous avez déployés en tant qu'ambassadeur de la Wallonie en Flandre ne sont pas étrangers à cette prise en considération et ce regain d'intérêt.

Deuxièmement, le vocable utilisé par le Premier Ministre me laisse quelque peu perplexe. Car qu'entend-il par « *fédéralisme de coopération* »?

Je pense quant à moi que nous autres Wallons avons toujours souhaité cette coopération. Cela dit, je ne souhaite nullement voir une belle-mère fédérale s'immiscer dans la gestion de nos compétences régionales ni la réminiscence de la

politique du gaufrier d'antan.

Néanmoins, ne boudons pas notre plaisir, dans un premier temps, de voir un changement d'attitude (en tout cas je l'espère) dans le chef du Premier Ministre pour qui la priorité devient la politique économique et sociale par rapport au Leterme premier du nom.

Ceci étant précisé, je trouve particulièrement malheureux qu'un tel changement d'attitude ne soit imputable qu'à la dégradation de la situation de l'emploi et de l'augmentation des chiffres du chômage.

Car, Monsieur le Ministre-Président, fallait-il attendre les conséquences désastreuses de cette crise pour intégrer le fait que travailler ensemble était la meilleure manière de procéder?

Bien sûr, nous ne pouvons que partager l'avis du Premier Ministre selon lequel il y a plusieurs domaines pour lesquels les Régions ont des compétences cruciales et dans lesquels il faut investir et qu'il est possible de renforcer la coopération et les synergies entre les Régions et entre les Régions et le Fédéral.

Aussi, Monsieur le Ministre-Président, quelle est selon vous la signification de ce concept de « fédéralisme de coopération »?

Cette nouvelle attitude peut-elle être considérée comme une garantie quant à la recherche et la mise en place d'une solution négociée sur BHV plutôt qu'une scission pure et simple?

Car à tout le moins, Monsieur le Ministre-Président, se pose la question de la sincérité du Premier Ministre.

Quelle serait, selon vous, la plus-value de ces rencontres bilatérales, entourée des membres du comité ministériel restreint, par rapport aux conférences interministérielles classiques?

Quant à moi et sans faire preuve d'une grande naïveté je pense, les propos tenus par le Premier Ministre vont dans le bon sens. Il n'est d'ailleurs pas le premier, loin s'en faut à défendre ce point de vue. En effet, mon groupe a toujours martelé que la priorité était de trouver des solutions aux problèmes engendrés par cette crise avant toute autre considération.

Et je pense d'ailleurs qu'avant de se lancer dans une réforme de l'Etat, une meilleure coordination des différents niveaux de pouvoir est non seulement souhaitable mais est également essentielle. Car c'est, à mon sens, faire preuve de responsabilité en tant que Région compétente en matière d'emploi et d'économie que de tout mettre en œuvre afin d'endiguer les effets néfastes de cette crise et d'y apporter une solution commune.

Ceci étant précisé, je ne souhaite pas que notre Région soit mise sous le giron d'une belle-mère fédérale pour l'implémentation et la mise en œuvre de nos politiques.

Je me permets également de rappeler que le plan anti-crise wallon, d'un montant non négligeable de 1,6 milliard d'euros a été adopté 6 mois avant celui du gouvernement fédéral. Je pense d'ailleurs que le gouvernement wallon peut faire preuve de plus de proactivité et d'une meilleure efficacité que le gouvernement fédéral, victime

systématique du frein communautaire. Il suffit, pour s'en convaincre, des arbitrages politiques en matière d'investissements (qu'il s'agisse de la SNCB, en matière de recherche aéronautique où la règle des 60-40% est d'application), réminiscence de la politique du gaufrier.

Aussi, Monsieur le Ministre-Président, que devons-nous attendre de ces rencontres bilatérales? A côté des thématiques mises en avant par le Premier Ministre, souhaitez-vous mettre des sujets sur la table?

Le Premier Ministre a également souligné qu'il était prêt à soutenir, dans leur démarche, les entités fédérées si elles veulent reprendre un dialogue de communauté à communauté. Monsieur le Ministre-Président souscrit-il à cette demande? Ne faudrait-il pas plutôt, si ce débat devait avoir lieu de nouveau, reprendre un dialogue de Région à Région?

Quant à nous Socialistes, nous sommes demandeurs d'un fédéralisme adulte mis à mal, est-il besoin de le dire, par l'attitude de la Flandre (et plus particulièrement par les partisans de la doctrine Maddens).

Nous ne sommes pas opposés à toute discussion ou transfert de compétences dans une logique de meilleure cohérence. Et le transfert de nouvelles compétences ne nous fait nullement peur.

Les Wallons n'ont d'ailleurs pas peur de l'autonomie et n'ont pas peur de se prendre en main. Nous avons notamment démontré, dans le domaine du commerce extérieur et celui des aéroports régionaux, que nous pouvons mener efficacement certaines politiques. Et il serait tout simplement inacceptable que revienne dans le giron fédéral les compétences qui ont été transférées en matière d'économie et d'emploi.

Aussi, Monsieur le Ministre-Président, que faut-il penser d'un Premier Ministre qui fait en même temps un plaidoyer pour une réforme institutionnelle et un appel en faveur d'un fédéralisme dit de coopération et qui prétend que ces deux éléments ne s'excluent pas mutuellement?

Quel accueil comptez-vous réserver à cette invitation? Quel est le contenu de ce courrier? Le Gouvernement wallon a-t-il une position arrêtée sur ce qu'il convient de faire dans chacun de ces cas? Jusqu'où pourrions-nous renforcer cette coopération tout en gardant notre autonomie et nos responsabilités afin de défendre nos intérêts spécifiques? A l'inverse, voyez-vous d'autres domaines où une coopération accrue pourrait être nécessaire?

Monsieur le Ministre-Président, j'ai l'impression que l'année 2010, en raison de la Présidence belge de l'Union européenne et de l'arrivée de Herman Van Rompuy à la Présidence du Conseil européen, sera une année calme d'un point de vue communautaire. Ce courrier peut-il augurer une issue négociée sur BHV?

Par ailleurs, je ne peux qu'être perplexe quant à l'hyper-présence des Flamands au sein de la maison Belgique. Raison pour laquelle je pense que toute mise sous tutelle de notre Région n'est guère souhaitable.

Je n'en veux pour preuve que les deux derniers exemples en date, à savoir le déminage de la menace de la Flandre de lancer une procédure en conflit d'intérêt quant à la reconduction des mesures anti-crise au niveau fédéral. Ou encore le blocage des mesures Milquet en faveur des jeunes, contesté par le Gouvernement

flamand et finalement négocié sous l'égide du Premier Ministre.

D'ailleurs, Monsieur le Ministre-Président dispose-t-il déjà d'une estimation du montant que ne toucheront pas les francophones suite à cette menace de la Flandre? Concrètement, disposez-vous déjà d'une estimation du coût de notre volonté de pacification communautaire et ce, afin de ramener de la sérénité dans un débat qui en a grandement besoin?

Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponse que vous voudrez bien m'apporter.

Christophe Collignon
Député wallon